



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103868</b>	De <b>M. Guillaume Chevrollier</b> ( Les Républicains - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement : personnel	<b>Tête d'analyse</b> >enseignants	<b>Analyse</b> > remplacement. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>18/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le remplacement des enseignants absents. Dans un récent rapport, la Cour des comptes qualifie le système de « complexe, coûteux et non satisfaisant ». Plus de 13 millions de journées d'absence ont été comptabilisées pour la seule année scolaire 2013-2014, et un coût de 2.8 milliard d'euros. Dans le premier degré, le dispositif est qualifié de « rigide » pour les remplacements de longue durée. Quant au second degré, pour les remplacements de courte durée, le taux de couverture ne serait pas d'un tiers comme le calcule le ministère « sur des données biaisées et sous-évaluées » mais de 5 % à 20 % seulement selon les établissements. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour améliorer ce système inefficace et pénalisant pour les élèves concernés, et s'il compte notamment y apporter plus de souplesse et laisser davantage de pouvoir aux chefs d'établissement.